

Le Saulnois



ÉDITION 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



Table des matières

Table des matières	1
1. Présentation générale du service.....	3
1.1. <i>Territoire desservi.....</i>	3
1.2. <i>Estimation de la population desservie par le SPANC (Indicateur des services D301.0).....</i>	4
1.3. <i>Prestations assurées dans le cadre du service (art L-2224-8 du CGCT).....</i>	8
1.3.1. <i>Contrôles de conception, de bonne exécution et de bon fonctionnement.....</i>	8
1.3.2. <i>Assistance aux communes.....</i>	9
1.4. <i>Activité du service en 2022</i>	9
1.4.1. <i>Organisation du service.....</i>	9
1.4.2. <i>Moyens humains et matériels.....</i>	9
1.4.3. <i>Chiffres clés.....</i>	10
1.5. <i>Politiques partenariales</i>	12
2. Financement du service.....	13
2.1. <i>Tarifs 2022 de la redevance</i>	13
2.2. <i>Budget 2022 du SPANC.....</i>	14
2.2.1. <i>Dépenses de fonctionnement.....</i>	14
2.2.2. <i>Recettes de fonctionnement</i>	15
2.2.3. <i>Section d'investissement.....</i>	16
2.2.4. <i>Résultats.....</i>	16
3. Perspectives du service	17
3.1. <i>Finaliser les contrôles diagnostics sur l'ensemble des installations d'ANC du territoire.....</i>	17
3.2. <i>Assurer les prochaines échéances de contrôle</i>	17

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2022.

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice concerné par le rapport, et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure la compétence de l'assainissement non collectif.

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

1. Présentation générale du service

La Communauté de Communes du Saulnois (CCS) possède la compétence "contrôle" du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) depuis le 15 mai 2007, par délibération du Conseil Communautaire n° 02/2008. Le service a été mis en place en 2007.

1.1. Territoire desservi

Le SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois intervient sur l'ensemble des 128 communes du territoire, dès lors que l'immeuble n'est pas raccordé au réseau d'assainissement communal, quel que soit le zonage d'assainissement établi par la Commune :

Aboncourt-sur-Seille	Delme	Lesse	Pettoncourt
Achain	Dieuze	Ley	Pévange
Ajoncourt	Domnom-lès-Dieuze	Lezey	Prévocourt
Alaincourt-la-Côte	Donjeux	Lhor	Puttigny
Albestroff	Donnelay	Lidrezing	Puzieux
Amelécourt	Fonteny	Lindre-Basse	Réning
Attiloncourt	Fossieux	Lindre-Haute	Riche
Aulnois-sur-Seille	Francaltroff	Liocourt	Rodalbe
Bacourt	Frémery	Lostroff	Rorbach-lès-Dieuze
Bassing	Fresnes-en-Saulnois	Loudrefing	Saint-Epvre
Baudrecourt	Gélu-court	Lubécourt	Saint-Médard
Bellange	Gerbécourt	Lucy	Salonnes
Bénéstroff	Givrycourt	Maizières-lès-Vic	Sotzeling
Bermering	Grémecey	Malau-court-sur-Seille	Tarquimpol
Bezange-la-Petite	Guébestroff	Manhoué	Tincry
Bidrestroff	Guéblange-lès-Dieuze	Marimont-lès-Bénéstroff	Torcheville
Bioncourt	Guébling	Marsal	Vahl-lès-Bénéstroff
Blanche-Eglise	Guinzeling	Marthille	Val-de-Bride
Bourdonnay	Haboudange	Molring	Vannecourt
Bourgaltroff	Hampont	Moncourt	Vaxy
Bréhain	Hannocourt	Montdidier	Vergaville
Burlioncourt	Haraucourt-sur-Seille	Morville-lès-Vic	Vibersviller
Chambrey	Honskirch	Morville-sur-Nied	Vic-sur-Seille
Château-Bréhain	Insming	Moyenvic	Villers-sur-Nied
Château-Salins	Insviller	Mulcey	Virming
Château-Voué	Jallaucourt	Munster	Vittersbourg
Chenois	Juvelize	Nébing	Viviers
Chicourt	Juville	Neufvillage	Wuisse
Conthil	Lagarde	Obreck	Xanrey
Craincourt	Laneuveville-en-Saulnois	Ommeray	Xocourt
Cutting	Lemoncourt	Oriocourt	Zarbeling
Dalhain	Léning	Oron	Zommange

1.2. Estimation de la population desservie par le SPANC (Indicateur des services D301.0)

Cet indicateur est réglementaire et permet d'avoir une estimation du dimensionnement du service.

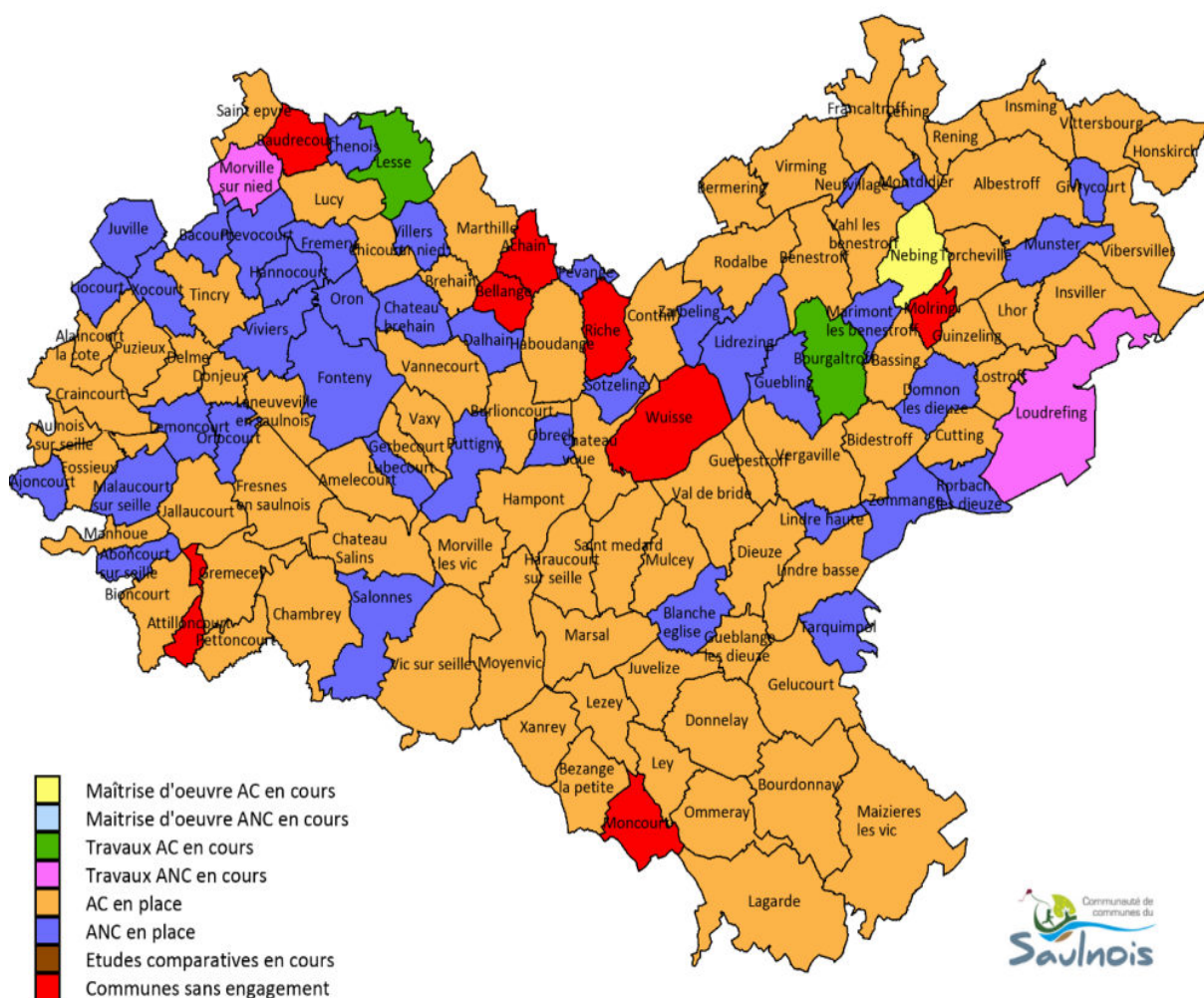
Le nombre d'installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la
CCS en 2022 est estimé à 3240 dispositifs*
(sur lesquels un acte a été produit par le SPANC)*

A la fin de l'année 2022, 39 communes du Saulnois sont entièrement dotées d'un assainissement non collectif (ANC), et 76 communes présentent un assainissement collectif (AC) majoritaire sur leur territoire.

En ce qui concerne les 13 communes restantes :

- 2 communes sont en phase de travaux pour la mise en place de l'AC
- 2 communes sont en cours de travaux ANC
- 1 commune est en phase de Maîtrise d'œuvre AC en cours
- 8 communes restent sans engagement.

La carte suivante illustre l'état de l'assainissement dans le Saulnois à la fin de l'année 2022 :



Les installations d'ANC sont réparties de la manière suivante :

Communes	Estimation du nombre d'installation d'assainissement non collectif en 2022	Estimation du nombre d'habitants desservis par l'assainissement non collectif en 2022
Aboncourt-sur-Seille	32	76.8
Achain	43	103.2
Ajoncourt	47	112.8
Alaincourt-la-Côte	0	0
Albestroff	8	19.2
Amelécourt	16	38.4
Attiloncourt	42	100.8
Aulnois-sur-Seille	0	0
Bacourt	54	129.6
Bassing	0	0
Baudrecourt	86	206.4
Bellange	29	69.6
Bénéstroff	7	16.8
Bermering	4	9.6
Bezange-la-Petite	0	0
Bidestroff	6	14.4
Bioncourt	4	9.6
Blanche-Eglise	48	115.2
Bourdonnay	3	7.2
Bourgaltroff	23	55.2
Bréhain	0	0
Burlioncourt	4	9.6
Chambrey	18	43.2
Château-Bréhain	42	100.8
Château-Salins	15	36
Château-Voué	16	38.4
Chenois	38	91.2
Chicourt	0	0
Conthil	7	16.8
Craincourt	2	4.8
Cutting	4	9.6
Dalhain	57	136.8
Delme	4	9.6
Dieuze	5	12
Domnom-lès-Dieuze	51	122.4
Donjeux	1	2.4
Donnelay	4	9.6
Fonteny	61	146.4
Fossieux	0	0
Franaltroff	8	19.2
Frémery	30	72
Fresnes-en-Saulnois	1	2.4
Gélu-court	20	48

Gerbécourt	2	4.8
Givrycourt	42	100.8
Grémecey	4	9.6
Guébestroff	0	0
Guéblange-lès-Dieuze	1	2.4
Guébling	67	160.8
Guinzeling	1	2.4
Haboudange	36	86.4
Hampont	2	4.8
Hannocourt	6	14.4
Haraucourt-sur-Seille	10	24
Honskirch	17	40.8
Insming	18	43.2
Insviller	8	19.2
Jallaucourt	2	4.8
Juvelize	1	2.4
Juville	59	141.6
Lagarde	14	33.6
Laneuveville-en-Saulnois	0	0
Lemoncourt	27	64.8
Léning	30	72
Lesse	30	72
Ley	2	4.8
Lezey	3	7.2
Lhor	6	14.4
Lidrezing	45	108
Lindre-Basse	14	33.6
Lindre-Haute	27	64.8
Liocourt	66	158.4
Lostroff	0	0
Loudrefing	147	352.8
Lubécourt	30	72
Lucy	10	24
Maizières-lès-Vic	21	50.4
Malaucourt-sur-Seille	55	132
Manhoué	5	12
Marimont-lès-Bénéstroff	24	57.6
Marsal	4	9.6
Marthille	3	7.2
Molring	5	12
Moncourt	35	84
Montdidier	45	108
Morville-lès-Vic	5	12
Morville-sur-Nied	53	127.2
Moyenvic	12	28.8
Mulcey	4	9.6
Munster	94	225.6
Nébing	18	43.2

Neufvillage	23	55.2
Obreck	23	55.2
Ommeray	0	0
Oriocourt	26	62.4
Oron	47	112.8
Pettoncourt	4	9.6
Pévange	24	57.6
Prévocourt	50	120
Puttigny	34	81.6
Puzieux	2	4.8
Réning	13	31.2
Riche	83	199.2
Rodalbe	15	36
Rorbach-lès-Dieuze	24	57.6
Saint-Epvre	6	14.4
Saint-Médard	4	9.6
Salonnes	78	187.2
Sotzeling	8	19.2
Tarquimpol	33	79.2
Tincry	6	14.4
Torcheville	6	14.4
Vahl-lès-Bénéstroff	3	7.2
Val-de-Bride	2	4.8
Vannecourt	0	0
Vaxy	1	2.4
Vergaville	16	38.4
Vibersviller	16	38.4
Vic-sur-Seille	8	19.2
Villers-sur-Nied	29	69.6
Virming	11	26.4
Vittersbourg	4	9.6
Viviers	48	115.2
Wuisse	34	81.6
Xanrey	0	0
Xocourt	41	98.4
Zarbeling	27	64.8
Zommange	19	45.6
	2718	6523.2

Le nombre d'habitations desservies par l'assainissement non collectif est estimé en 2022 à 2718, pour un nombre total de résidents desservis sur le territoire estimé à 6523 habitants.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 22,9 % au 31 décembre 2022. Ces estimations sont établies à partir des données des populations légales de l'INSEE, soit 28 525 habitants en 2019.

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service (art L-2224-8 du CGCT)

1.3.1. Contrôles de conception, de bonne exécution et de bon fonctionnement

Le SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois assure le contrôle des assainissements individuels, conformément à l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de l'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

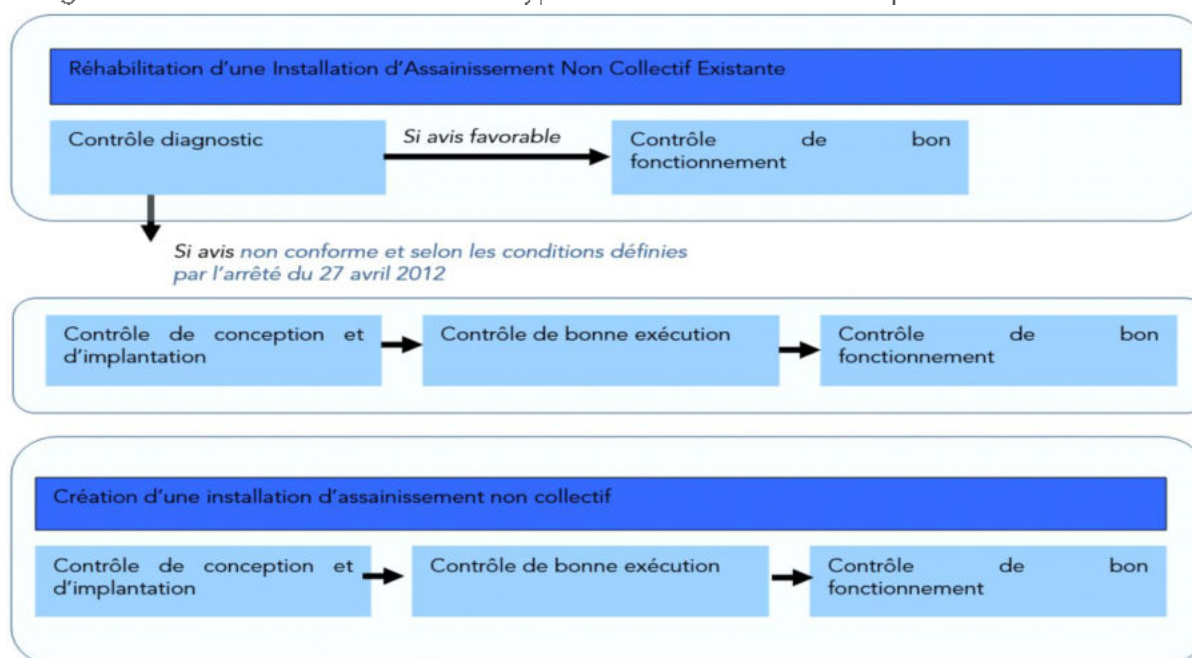
Ces contrôles sont de différents types :

- Contrôle de conception et d'implantation : permet de vérifier un projet avant son exécution,
- Contrôle de bonne exécution : permet de vérifier sur site la bonne exécution des travaux conformément au projet validé lors de la phase du contrôle de conception,
- Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : intervient 10 ans maximum après la mise en service d'un dispositif d'ANC. Ce contrôle est obligatoire et permet de vérifier le fonctionnement et l'entretien des ouvrages.

Les contrôles peuvent avoir lieu dans 2 cas :

- En cas de vente d'habitation, il est demandé par le notaire afin de permettre de faire un état des lieux du dispositif d'ANC que possède l'habitation, et permet à l'acquéreur d'acheter un bien en connaissance de cause,
- Pour une habitation existante, il permet de déterminer la conformité ou non d'un dispositif d'ANC sur l'habitat existant.

La figure suivante illustre les différents types de contrôles effectués par le SPANC :



1.3.2. Assistance aux communes

Le SPANC propose aux communes le désirant un service de conseil et d'assistance pour la mise en place de leur assainissement non collectif. Une prestation d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) payante peut être proposée. Elle comprend l'assistance à la réalisation du marché de travaux et le suivi de chantier.

Jusqu'en 2018, plusieurs communes faisaient appel à ce service chaque année, dans le cadre de programmes de réhabilitations communaux des dispositifs d'assainissement non collectifs. Des aides de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) et du Département permettaient d'obtenir des financements des travaux pouvant atteindre 80%. Cependant, le 11^{ème} programme de l'AERM pour la période 2019-2024 supprime complètement les aides relatives à l'assainissement non collectif.

1.4. Activité du service en 2022

1.4.1. Organisation du service

Le service est exploité en régie simple et régie avec prestataires de service. Les prestataires de service sont recrutés par le biais d'un marché public-accord cadre à bon de commande afin d'assurer :

- dans un premier lot, les opérations de contrôles diagnostics des installations existantes,
- dans un deuxième lot les contrôles diagnostics dans le cadre des ventes d'habitations.

Ce marché a été renouvelé fin 2021, avec mise en application au 1^{er} janvier 2022. Les deux lots arrivent à échéance le 12/01/2024.

Il a été attribué aux entreprises Géoprotech pour le lot 1 et Ciel expertise et Géoprotech pour le lot 2.

Les contrôles de bon fonctionnement à 10 ans sont délégués à Assain'Eau Services pour la partie terrain.

1.4.2. Moyens humains et matériels

Au 31 décembre 2022, le SPANC est composé d'une équipe de 3 personnes :

- 1 responsable de pôle (temps de travail partagé entre le service de gestion des déchets ménagers, le service développement durable et hydrologie dont fait partie le SPANC),
- 1 technicienne titulaire à temps plein, passée à 80% depuis le 05 septembre 2022,
- 1 assistante administrative à temps partiel 50%.

Durant le congé maternité de la Technicienne titulaire, le service a été assurée par une technicienne mise à disposition via une Convention avec le Syndicat Des Eaux d'Alsace, du 01 avril 2022 au 05 septembre 2022 à raison d'une journée par semaine.

Le SPANC est basé au sein du Centre Technique Communautaire situé sur la zone de Morville-lès-Vic.

Le service dispose d'une voiture de service type Clio pour assurer ses missions de contrôles sur les chantiers ainsi que les réunions auprès des Maires et des usagers. Le SPANC avec son véhicule a parcouru 2312 km en 2022. La technicienne du SDEA a effectué avec son véhicule 2430 km en 2022.

Soit 4 742 km parcourus sur l'année 2022.

1.4.3. Chiffres clés

✓ Contrôles réalisés en 2022

Au niveau du traitement des dossiers, on peut retenir les indicateurs d'activité suivants :

Nature du contrôle		Quantité
Permis de construire	Exécution	9
Permis de construire	Conception	13
Vente	Diagnostic avec BDC	9
Vente	Diagnostic sans BDC	21
Réhabilitation	Exécution	6
Réhabilitation	Conception	3
Bon fonctionnement à 10 ans		43
Communes Réceptionnées	Munster (22), Villers sur Nied (26)	48
TOTAL		152

✓ Suivi des travaux communaux

S'agissant du suivi des communes en travaux d'assainissement non collectif :

- Travaux d'ANC réalisés à échelle communale en 2022 :
 - Munster – 22 installations
 - Villers-sur-Nied – 26 installations
 - ⇒ Soit au total 48 installations suivies, réceptionnées et déclarées conformes par le SPANC.
- Travaux en cours, non finalisés sur 2022 :
 - Loudrefing
 - Morville-sur-Nied

✓ Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (indicateur descriptif des services D302.0)

L'indicateur de mise en œuvre de l'assainissement non collectif mesure l'organisation du service ainsi que les prestations assurées par le SPANC. Cette valeur est comprise entre 0 et 140.

Il est calculé en prenant notamment en compte les délibérations adoptant les zonages d'assainissement dont la compétence reste communale.

Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	Mise en œuvre		Points obtenus	Code SISPEA
	Complète	Partielle ou non réalisée		
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	+20	0	20	VP 168
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	+20	0	20	VP 169
Mise en œuvre de la vérification de la conception et d'exécution des installations neuves ou réhabilitées	+30	0	30	VP 170
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations	+30	0	30	VP 171
TOTAL A			100	

Éléments facultatifs du SPANC

	Mise en œuvre		Points obtenus	Code SISPEA
	Complète	Partielle ou non réalisée		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	+10	0	0	VP 172
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réhabilitation des installations	+20	0	0	VP 173
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	+10	0	0	VP 174
TOTAL B			0	

Au 31 décembre 2022, l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) est de A+B = 100 sur 140.

- ✓ Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (Indicateur de performance P301.3)

Il s'agit du rapport entre le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service à la fin de l'année 2022, et le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service en 2007.

Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	1741
Nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service	3240
Taux de conformité	53,7%

1.5. *Politiques partenariales*

En 2022, les différents partenaires du SPANC de la Communauté de Communes du Saulnois sont :

- Partenaires techniques :
 - Bureaux d'études : élaboration de dossiers d'ANC pour avis du SPANC
 - Prestataires
 - Entreprises de travaux publics : réalisation des travaux d'ANC
 - Fournisseurs et fabricants de matériels : vente et SAV

- Partenaires institutionnels :
 - Elus
 - Agence de l'Eau Rhin Meuse

- Redevables :
 - Usagers
 - Communes

2. Financement du service

Le SPANC dispose d'un budget annexe, qui doit être équilibré en dépenses et en recettes. Il est financé par une redevance aux usagers et est indépendant du budget principal de la CCS.

2.1. Tarifs 2022 de la redevance

Les modalités de tarification tiennent compte de la nature des prestations assurées et du fonctionnement du service. Afin de recouvrer les dépenses liées aux contrôles, une facture de redevance est transmise au particulier après l'envoi de chaque rapport du SPANC.

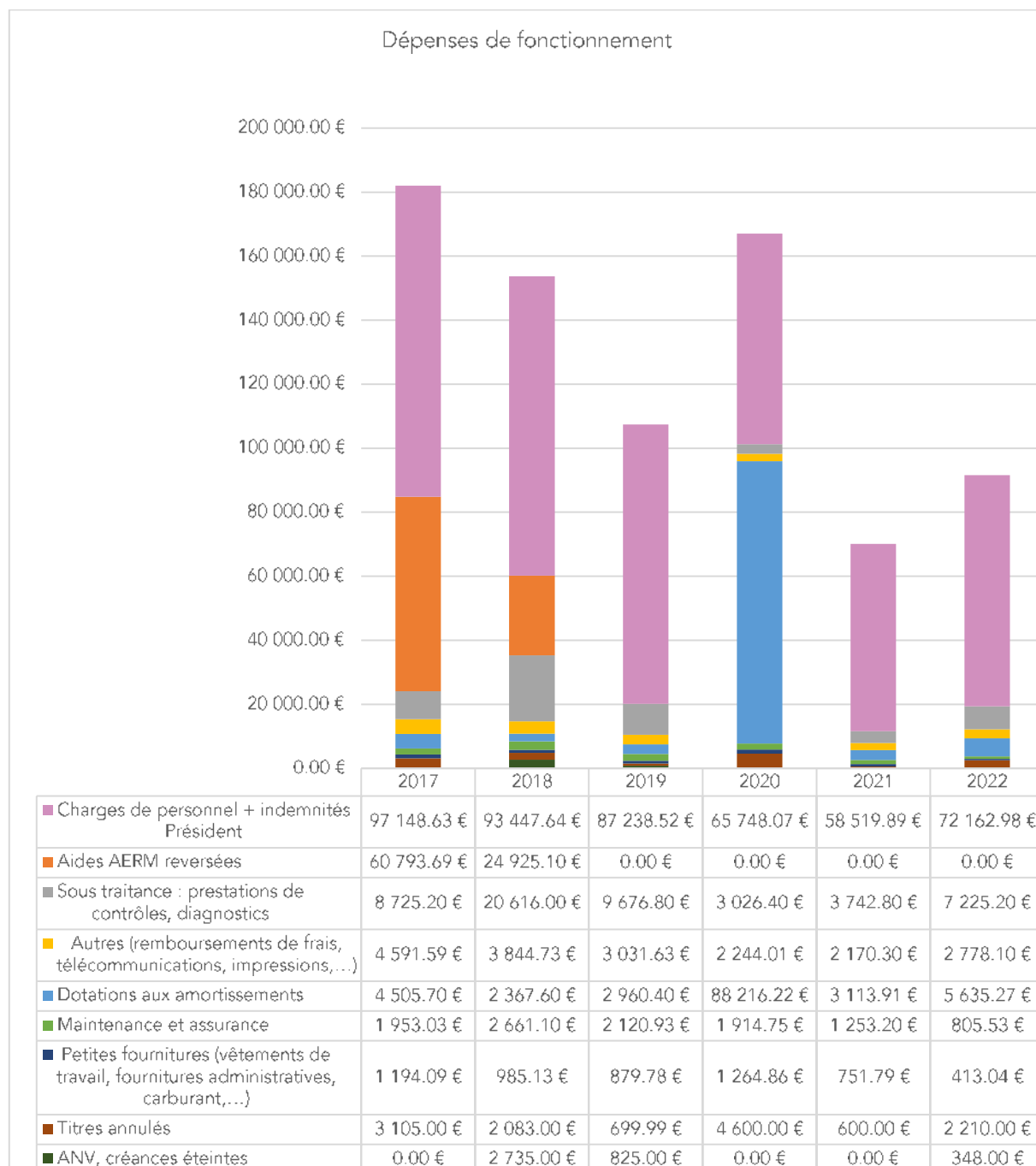
Après avis favorable de la Commission "Développement Durable et Hydrologie", le Conseil communautaire a approuvé par délibération n° CCSDCC21127 et date du 15 décembre 2021 les tarifs de redevance suivants :

Type de contrôle ANC		Montant de la redevance (Par dossier)
Contrôle de conception et d'implantation (sur pièces)		80 €
Contrôle de bonne exécution (sur place)		100 €
Contrôle de bon fonctionnement (sur place)		100 €
Contrôle de bon fonctionnement (sur pièces)		30 €
Contrôle diagnostic « écarts »	Contrôle diagnostic de l'existant (sur place)	205 €
	Contrôle diagnostic de l'existant (sur pièces)	80 €
	Travaux de réhabilitation	115 €
	Plan de récolement après travaux	35 €
Contrôle diagnostic « vente d'habitation »	Contrôle diagnostic de l'existant (sur place)	310 €
	Contrôle diagnostic de l'existant (sur pièces)	80 €
	Travaux de réhabilitation	115 €
	Plan de récolement après travaux	20 €

2.2. Budget 2022 du SPANC

Les tableaux suivants présentent le compte administratif 2022 du SPANC, approuvé par le Conseil Communautaire du 20 mars 2023 par délibération n°CCSDCC22011-K.

2.2.1. Dépenses de fonctionnement

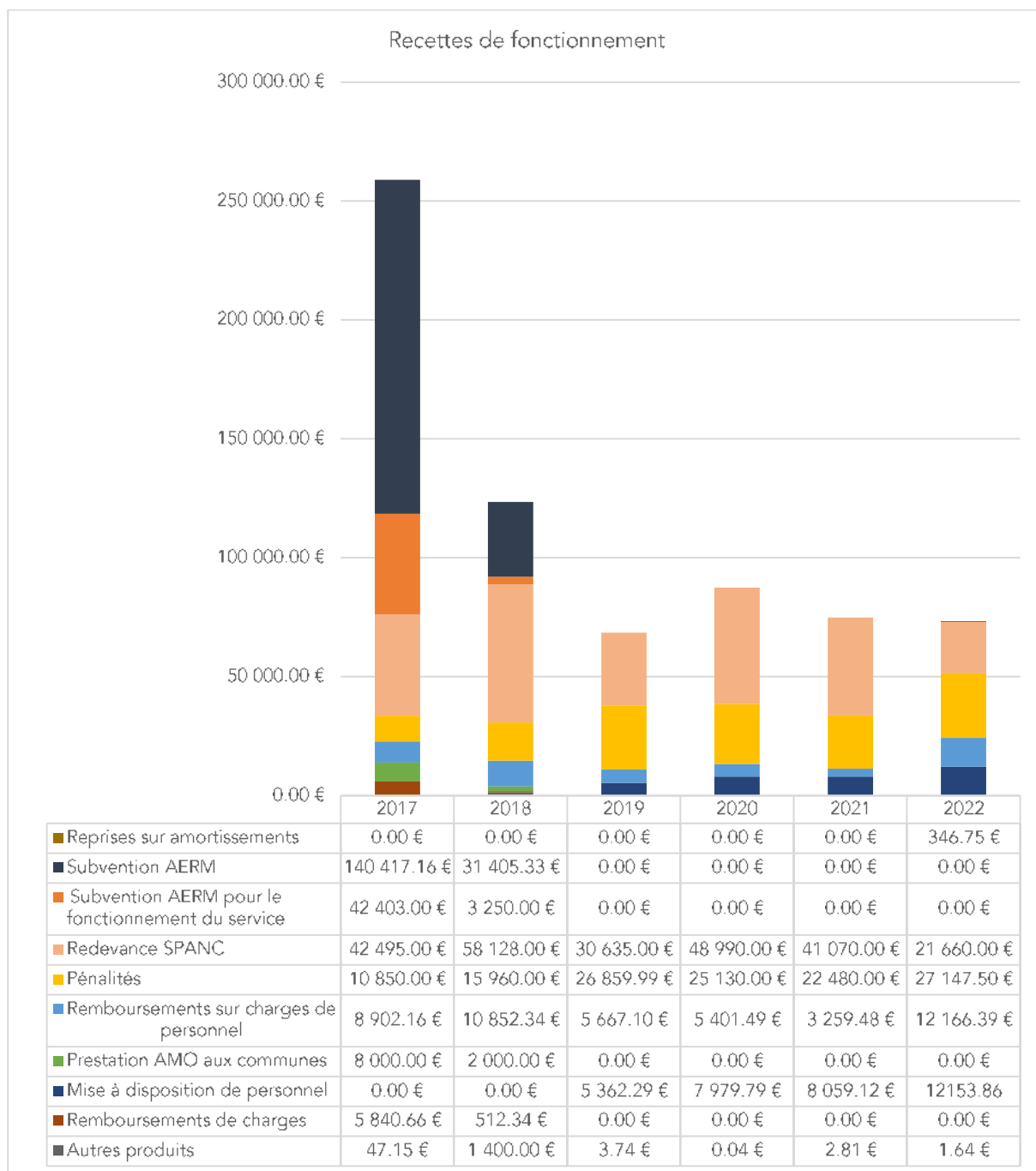


Les charges courantes de fonctionnement ont été engagées sur 2022. Les charges de prestations ont augmenté car une partie des contrôles initialement prévus en 2021 a été repoussée pour contrainte calendaire à 2022. L'augmentation des charges de personnel s'explique par l'augmentation du point d'indice mais également par la double rémunération de l'ETP en charge

du suivi administratif. En effet l'agent est charge étant en longue maladie, elle a été remplacée à poste équivalent pour assurer ses missions.

De plus, pour le poste de technicienne, la rémunération de l'agent en congé maternité a été maintenu et il y a eu la rémunération de l'agent mise à disposition par le SDEA.

2.2.2. Recettes de fonctionnement



L'essentiel des recettes de fonctionnement du service est lié à son activité. La redevance des usagers et les pénalités émises en sont les principaux contributeurs.

L'augmentation du montant des pénalités s'explique par la majoration de ces dernières. En effet le montant des pénalités est majoré de 150% pour l'année 2022.

2.2.3. Section d'investissement

- Total dépense d'investissement : 999.91€

Le service a investi dans une tablette et un téléphone de type Crosscall pour la technicienne. Un logiciel de saisie des éléments techniques lors des contrôles a été développé en interne pour la tablette afin de fluidifier la rédaction des comptes rendus et monter en performance.

- Total recettes investissement : 999.91€

Il s'agit là de l'amortissement du matériel informatique détaillé ci-dessus.

2.2.4. Résultats

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Total dépenses de fonctionnement	181 706.93 €	153 665.30 €	107 433.05 €	167 014.31 €	70 151.89 €	91 578.12€
Total recettes de fonctionnement	258 955.13 €	123 508.01 €	68 528.12 €	87 501.32 €	74 871.41 €	73 476.14 €
Total dépenses d'investissement	987.60 €	1 580.40 €	364.18 €	0 €	0€	999.91 €
Total recettes d'investissement	9 499.71 €	2 603.22 €	2 994.02 €	1 803.99 €	1 380.00 €	999.91 €
Résultat	85 760.31 €	-29 134.47 €	-36 275.09 €	-77 709 €	6 099.52 €	-18 101.98 €

L'évolution de ces résultats depuis 2017 découle de la baisse d'activité et du nombre de dossiers traités suite à la fin des aides de l'Agence de l'Eau.

Les recettes de fonctionnement sont sensiblement équivalentes, la baisse de la redevance SPANC initiée par un nombre de dossiers communaux (conception et exécution) inférieur à 2021 est compensé par l'augmentation du montant des pénalités.

Cependant, les charges de personnel ont alourdi les dépenses de fonctionnement, dont l'explication tient dans le remplacement d'un agent en longue maladie.

3. Perspectives du service

Sur les prochaines années, les enjeux principaux, outre le maintien de la qualité du service, de la communication avec les usagers et les mairies, sont décrites dans les paragraphes suivants.

3.1. *Finaliser les contrôles diagnostics sur l'ensemble des installations d'ANC du territoire*

Il reste quelques habitations non diagnostiquées sur le territoire, ces dernières feront l'objet d'un prochain bon de commande (deuxième trimestre 2023) à notre prestataire en charge du contrôle des « écarts », Géoprotech avant la fin de son marché prévu en janvier 2024.

3.2. *Assurer les prochaines échéances de contrôle*

Assurer les prochaines échéances de contrôles de bon fonctionnement. Le déploiement et la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif s'est effectué de manière progressive sur le territoire. Les contrôles de bon fonctionnement aillant lieux 10 ans après la mise en fonction des installations, le nombre de contrôles à effectuer suivra de ce fait la même courbe en dents de scie que les mises en fonctionnement.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, ces contrôles de bon fonctionnement sont réalisés en interne par la technicienne en charge du SPANC. Il conviendra alors d'établir un ratio de contrôle absorbable pour 1 ETP, en vue de planifier le travail à réaliser sur les prochaines années.